

DEMANDE DE CONTRÔLE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE

Important : Nous vous rappelons que les ouvrages (fosses, regards, etc.) doivent être accessibles (et non enterrés). Dans le cas contraire, une non-conformité sera délivrée. Merci de tenir à disposition, lors de la visite du technicien, les bons de vidanges, plans, factures, etc. de votre installation.

Adresse de l'installation à contrôler

Commune :
Complément d'adresse :

Obligatoire : Référence(s) cadastrale(s) : Section : N° de parcelle :

Identité du vendeur (propriétaire) / nom de l'indivision ou nom de la succession :

Vendeur (propriétaire) Indivision Succession

Nom / Prénom :
Commune :
Complément d'adresse :
N° de téléphone :
Adresse mail :

Personne présente sur les lieux lors du contrôle :

- Le vendeur (propriétaire).
 Le référent de l'indivision ou de la succession.
 L'agent immobilier (indiquer le nom, prénom, adresse complète de la personne mandatée pour la vente et n° de téléphone) :
.....
.....
 Autre (indiquer le nom, prénom, adresse complète et n° de téléphone) (1) :
.....
.....

Dans le cas où plusieurs personnes seraient propriétaires du bien, merci de bien vouloir désigner un seul et unique redevable destinataire du rapport de visite et de la redevance.

Envoi & facturation du rapport de visite (Par défaut au propriétaire):

(Si le rapport et la redevance sont à envoyer au notaire, merci de compléter l'encadré ci-dessous

Facture à établir au nom de :

Nom / Prénom :
Commune :
Complément d'adresse :
N° de téléphone :

Engagement du vendeur :

Je soussigné (e),, vendeur ou représentant du vendeur du bien cité ci-dessus demande la réalisation du contrôle du dispositif d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière et atteste avoir pris connaissance du montant du contrôle : 200 €. Le règlement sera fait après réception de l'avis de somme à payer par le Trésor Public.

Fait à

Signature :

Le